



Pôle Appui Territoire  
Direction des Mobilités  
Territoire d'Aurillac

MAIRIE DE SAINT CONSTANT FOURNOULES

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

### ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Commune de Saint Constant Fournoulès lieu-dit Le bourg  
**Routes Départementales 763 et 45 (hors et en agglomération)**  
**11ème Foire à la brocante**

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Le Maire de la commune de Saint Constant Fournoulès,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8<sup>ème</sup> partie - Signalisation Temporaire,

Vu l'arrêté n° 26-0242 en date du 29 janvier 2026 portant approbation du Règlement de Voirie Départementale

Vu l'arrêté n° 25-3545 du 26 novembre 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu la demande du Comité d'animation de la Foire à la Cerise

Considérant que l'organisation de la 11ème foire à la brocante nécessite de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route

Sur proposition de Monsieur le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

### ARRÊTENT

#### ARTICLE 1 : Période

Le dimanche **3 mai 2026** de 5h00 à 18h00 la RD **763** sera fermée à la circulation entre le PR 0+300 (au niveau du lieu-dit Embals) et le PR 0+600 (au niveau du bar « Le Constantinois ») et la RD **45** sera fermée à la circulation entre le PR 25+633 (au niveau du carrefour de la rue du vieux bourg et la RD 45) et le PR 25+724 (au niveau de l'église).

#### ARTICLE 2 : Itinéraire de déviation

L'ensemble du trafic venant de Maurs et se dirigeant vers Saint Santin de Maurs sera dévié par les RD663 et 763, par la rue du Mazet (sens unique de circulation), et par la RD 45, comme au plan annexé.

L'ensemble du trafic venant de Saint Santin de Maurs et se dirigeant vers Maurs sera dévié par la rue du vieux bourg (sens unique de circulation), par la RD763 et par la RD663, comme au plan annexé.

### **ARTICLE 3 : Signalisation de la déviation**

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par le Comité d'animation de la Foire à la Cerise chargé de l'organisation de la manifestation.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de manifestation

### **ARTICLE 4 : Publication**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

### **ARTICLE 5 : Recours**

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois pour présenter soit un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### **ARTICLE 6 : Ampliation**

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités
  - M. le Maire de Saint-Constant-Fournoulès
  - M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
  - M. le président du Comité d'animation de la Foire à la Cerise
- Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal

A Saint Constant Fournoulès le 09/03/2026

Le maire



A blue ink signature of François BARRIERE is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem with a figure and the text 'SAINT-CONSTANT-FOURNOULES' and 'Cantal'.

**François BARRIERE**

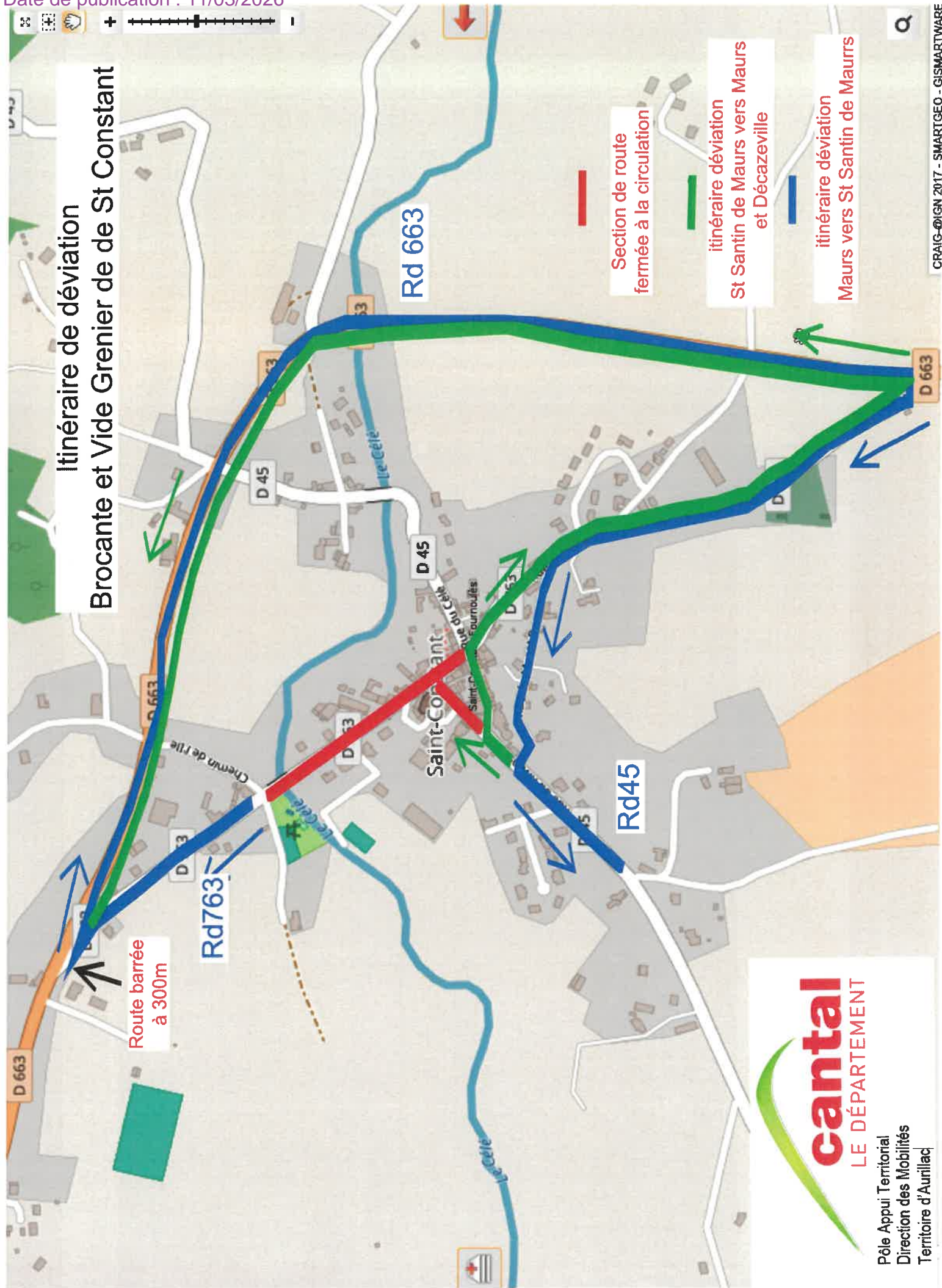
A Aurillac le 11 MARS 2026

Le Président du Conseil départemental,  
Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Le Directeur des Mobilités



A blue ink signature of Philippe FABREGUE is written in a stylized, cursive manner.

**Philippe FABREGUE**



# Itinéraire de déviation Brocante et Vide Grenier de de St Constant

Route barrée  
à 300m

Section de route  
fermée à la circulation

itinéraire déviation  
St Santin de Maurs vers Maurs  
et Décazeville

itinéraire déviation  
Maurs vers St Santin de Maurs



Pôle Appui Territorial  
Direction des Mobilités  
Territoire d'Aurillac